



UFAPEC

Union
Francophone
des Associations
de Parents de
l'Enseignement
Catholique

Accompagner à deux la scolarité de l'enfant

Alice Pierard

Analyse UFAPEC
Février 2014 N°02.14

Résumé : Co-éducateurs de l'enfant selon le principe de coparentalité, il est essentiel que les parents s'impliquent tous deux dans la scolarité de leur enfant. Comment les parents s'investissent-ils auprès de leurs enfants au sujet de leur scolarité ? Comment se répartissent-ils les rôles ? Quels sont les différents moyens de participation dans la scolarité pour les parents ?

Mots clés : Parentalité, répartition, conciliation, présence, éducation, responsabilité, accompagnement, suivi, devoirs, rencontres, communication, investissement, implication

UFAPEC :

Avenue des Combattants, 24 - 1340 Ottignies
Tél. : 010/42.00.50 – Fax : 010/42.00.59
Siège social : rue Belliard, 23A - 1040 Bruxelles
info@ufapec.be
www.ufapec.be

Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie – Bruxelles



Introduction

L'école est, avec la famille, l'un des premiers lieux de l'éducation de l'enfant. Co-éducateurs de l'enfant, l'équipe pédagogique et les parents sont donc invités à mener un partenariat au nom de l'intérêt de l'enfant et de sa réussite scolaire.

Dans ce sens, et selon le principe de coparentalité¹, il est aussi essentiel que les parents s'impliquent tous deux dans la scolarité de leur enfant.

Il n'y a pas d'uniformité sur la manière d'agir à ce sujet, chaque couple va décider de l'investissement de chacun auprès de leur enfant pour les devoirs, de la présence pour les rencontres avec l'enseignant, les remises des bulletins...

Comment les parents s'investissent-ils auprès de leurs enfants au sujet de leur scolarité ?
Comment se répartissent-ils les rôles ?

Quels sont les différents moyens de participation dans la scolarité pour les parents ?
Quelles compétences sont nécessaires pour suivre la scolarité de son enfant, surveiller son travail scolaire ?

Nous présupposons dans cette analyse la composition familiale traditionnelle. Mais nous sommes bien conscients de la constellation des modèles familiaux actuels : familles monoparentales, familles recomposées... Qu'il y ait deux parents présents à ses côtés, un seul ou plus de deux (on pense aux beaux-parents dans les familles recomposées), l'important est que l'enfant se sente entouré et soutenu dans sa scolarité.

Un accompagnement à différents niveaux

Comme l'exprime Serge Larivée, « *L'implication des parents dans le cheminement scolaire de leur enfant peut prendre diverses formes. Plusieurs typologies ont d'ailleurs été élaborées et mettent en évidence une perspective particulière de l'implication parentale (...). Par exemple, Dutercq (1998) souligne l'optique dans laquelle le parent s'implique en identifiant trois catégories de parents, soit ceux qui s'impliquent principalement pour la collectivité (conseil d'établissement, comités de représentations de l'école, etc.), ceux qui s'impliquent surtout à titre individuel pour le bénéfice de leur enfant (accompagnement de son enfant lors d'une sortie, aide dans la classe de son enfant, etc.) et ceux qui ne s'impliquent pas du tout.*² ». Selon lui, il faut de plus faire une distinction de trois lieux concernant l'accompagnement scolaire : la maison, l'école et la communauté.

Au niveau individuel et du travail scolaire, « **Accompagner votre enfant dans sa scolarité, c'est l'encourager dans sa découverte de la lecture et de l'écriture et dans sa recherche d'autonomie, développer son sens des responsabilités, lui apprendre le nécessaire respect de**

¹ Pour plus d'informations sur la coparentalité, voir PIERARD A., *Parents séparés et l'école, 1^e partie : La coparentalité*, Analyse UFAPEC 2012 N°04.12

² LARIVÉE Serge J., « L'implication des parents dans le cheminement scolaire de leur enfant. Comment la favoriser? », *Éducation & Formation* n°297, 2012, pp 34-35.

lui-même et des autres ainsi que l'utilité des règles de vie commune, l'aider à acquérir une certaine hygiène de vie (sommeil et alimentation équilibrés, hygiène corporelle, activités physiques, etc.) qui le rendra plus disponible pour apprendre mais aussi, à l'adolescence, pour affronter les tentations de conduites à risques³ ».

Les parents prennent leurs responsabilités d'éducateurs en étant présents pour leur enfant et en lui apportant l'aide nécessaire pour son travail scolaire, en allant à la rencontre des enseignants (bulletins, rencontres,...). Mais aussi pour certains, en s'investissant au sein de l'école, pour la collectivité (AP, Conseil de participation, organisation d'activités, accompagnement lors d'une sortie scolaire...).

1. Devoirs et travail à domicile

Vu le décret et la circulaire visant à réguler les travaux à domicile dans l'enseignement fondamental⁴, notons que, normalement, les parents ne devraient pas être nécessaires pour réexpliquer la matière vue en classe.

Dans l'idéal, accompagner le travail scolaire de son enfant, ce n'est pas seulement lui faire réciter ses leçons, l'aider à réaliser ses devoirs, lui réexpliquer la matière si nécessaire. C'est d'abord lui proposer une ambiance studieuse, l'aider à découvrir l'environnement et les conditions qui favorisent ses apprentissages, l'amener à discerner ses méthodes de travail et construire des ponts entre les savoirs.

Le suivi du travail scolaire est pour les parents :

- un moyen de montrer de l'intérêt à ce que font leurs enfants à l'école ;
- un moyen de contrôler qui se passe à l'école ;
- un moyen d'engager la conversation sur les cours et ce qui se passe à l'école ;
- un moyen de s'engager auprès de son enfant.⁵

Par l'aide qu'ils apportent au sujet des devoirs et leçons, les parents s'adaptent à leur enfant pour l'aider au mieux. *« Selon Howard Gardner, docteur en psychologie, l'homme est le seul animal qui enseigne des comportements à ses enfants en se mettant à leur portée. C'est un des rôles des parents que de montrer à leur enfant ce qu'ils attendent de lui et de l'accompagner dans son apprentissage, tout comme ils l'ont fait quand il a appris à marcher.⁶ »*

Dans la réalité, il faut quelque part une certaine pédagogie et une connaissance des matières et méthodes d'apprentissage. Selon leur parcours scolaire et professionnel, leurs

³ « Les acteurs du système éducatif : les parents d'élèves », education.gouv.fr, ministère de l'éducation nationale, mise à jour décembre 2013.

⁴ Décret du 29 mars 2001 visant à réguler les travaux à domicile dans l'enseignement fondamental : <http://archive.pfwb.be/01135CCFI202723> et circulaire n°108 du 13 mai 2002 relative à la Régulation des travaux à domicile dans l'enseignement fondamental : http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/26710_000.pdf

⁵ « Devoirs scolaires et autonomie : le rôle des parents », atelier-débat organisé par les parents d'élèves du collège Paul Langevin, animé par Nathalie Goursolas Bogren, 6 juin 2010, p 1.

⁶ « Devoirs scolaires et autonomie : le rôle des parents », op cit., p 3.

compétences, leurs savoirs et leurs savoir-faire, certains parents sont mieux armés que d'autres pour accompagner le travail à domicile de leurs enfants. On comprendra par exemple qu'il est plus facile pour un enseignant d'aider ses enfants.

Selon Séverine Kakpo, « *Dès le primaire, un parent sur cinq (toutes catégories confondues) a l'impression, assez souvent ou très souvent, de ne pas avoir les connaissances nécessaires pour aider son enfant ; ce sentiment est très étroitement corrélé au niveau scolaire puisque plus de 50% des mères peu ou pas diplômées ont l'impression de manquer de connaissances.*⁷ » Pensons aussi ici aux parents qui n'ont pas le temps de faire les devoirs en semaine car ils rentrent tard du travail, aux parents d'origine étrangère et l'obstacle de la langue malgré des études faites à l'étranger, au handicap ou à la maladie d'un parent qui est dans l'incapacité d'accompagner son enfant.

Pour faire face à cela, il existe un système d'accompagnement scolaire au sein, mais aussi en dehors, de l'école (remédiation, étude dirigée, écoles de devoirs...) L'envoi des enfants vers les écoles de devoirs et autres services d'accompagnement scolaire ne doit pas être compris comme un désinvestissement des parents. Au contraire, cela peut être preuve d'un intérêt de leur part pour la scolarité de leurs enfants et un désir de soutien qu'ils ne peuvent leur apporter eux-mêmes pour aider la réussite scolaire de leurs enfants.

Selon une enquête de la Ligue des familles, « *1 parent sur 8 fait appel à du soutien scolaire pour ses enfants. On peut imaginer que plus on monte dans les classes, plus le besoin d'un soutien scolaire se fait sentir avec sans doute un point d'orgue dans les 3 premières années de secondaire.*⁸ »

Maria do Céu Cunha explique le recours à l'accompagnement scolaire en disant que les écoles de devoirs répondent à « *une forte aspiration des parents : faire bénéficier leurs enfants d'une aide éducative, et notamment d'un soutien vis-à-vis des apprentissages scolaires... En se créant "aux côtés" de l'école, l'accompagnement scolaire semble avoir trouvé une vraie légitimité auprès des parents. (...) Les parents les créditent d'une efficacité en termes d'aide à la réussite de leurs enfants et soulignent aussi l'engagement et le dévouement des divers intervenants.*⁹ »

2. Contacts et rencontres avec l'enseignant

L'accompagnement de la scolarité ne se limite pas à un soutien aux devoirs et travaux à domicile. Il est aussi important d'établir et de maintenir le contact avec l'école.

Un dialogue et des rencontres avec l'enseignant de son enfant permettent un échange d'informations sur ses résultats scolaires et son comportement. Cela peut passer par le

⁷ KAKPO Séverine, « Familles populaires - L'accompagnement du travail scolaire à l'épreuve de l'entrée au collège », *Cahiers pédagogiques*, n°475 dossier « l'entrée en 6^e », Cercle de Recherche et d'Action Pédagogiques.

⁸ VERBAUWHEDE Michaël, « Soutien scolaire : Vous êtes 65% à souhaiter du soutien scolaire gratuit à l'école », publié le 15 avril 2013, Le Ligneur.be, la ligue des familles.

⁹ do Céu CUNHA Maria, « Les parents et l'accompagnement scolaire : une si grande attente... », *Ville École Intégration* n° 114, septembre 1998.

journal de classe, la remise ou demande de signature du bulletin, une demande de rencontre de la part d'une des deux parties.

Parents et enseignants étant co-éducateurs de l'enfant, il est important de travailler dans un climat de confiance et de collaboration dans le dialogue et la communication.

Les parents exerçant conjointement l'autorité parentale, ils ont tout intérêt à maintenir tous deux des rapports à l'école, même quand le couple est séparé.¹⁰

L'idée est de maintenir les rapports entre l'école et les deux parents. Faut-il demander une présence des deux parents aux réunions ? Une double signature du bulletin ? Retenons ici que l'implication des deux parents dans l'éducation et la scolarité de l'enfant a une influence positive sur sa réussite scolaire.

3. Implication dans l'école

En plus du suivi du travail scolaire et des rencontres individuelles avec les enseignants, les parents peuvent s'impliquer auprès de la collectivité.

« Les droits des parents d'élèves à assurer leur rôle éducatif sont reconnus à travers : un droit d'information sur le suivi de la scolarité et du comportement scolaire de leurs enfants, un droit de réunion s'exerçant dans le cadre de réunions collectives ou de rencontres individuelles, un droit de participation par leurs représentants, membres ou non d'une association, élus ou désignés pour siéger dans les instances des écoles et des établissements scolaires.¹¹ »

Être membre du comité de l'Association de Parents, mandaté au Conseil de Participation, ou encore délégué de classe, sont des rôles permettant de s'investir dans la vie de l'école, d'y prendre une part active.

Les parents peuvent aussi s'impliquer de manière ponctuelle en encadrant une activité parascolaire, en accompagnant lors d'une sortie éducative, en participant à l'organisation de la fête de l'école,...

Ces aspects collectifs de l'investissement parental dans la scolarité de leurs enfants a un rôle important au sein des établissements scolaires. Selon Serge Larivée, « il faut admettre que, dans certains établissements scolaires, l'apport des parents est remarquable et permet la réalisation d'un grand nombre d'activités et de projets, sans compter tous les parents qui s'investissent quotidiennement dans le suivi scolaire de leur enfant à la maison, mais dont les milieux scolaires n'ont pas toujours connaissance.¹² »

¹⁰ A ce sujet, voir les analyses PIERARD A., *Parents séparés et l'école, 1^e partie : La coparentalité*, Analyse UFAPEC 2012 N°04.12 et PIERARD A., *Parents séparés et l'école, 2^e partie : Quelle communication ?*, Analyse UFAPEC 2012 N°05.12.

¹¹ « Être parent d'élève : les parents à l'école », education.gouv.fr, ministère de l'éducation nationale, mise à jour septembre 2013.

¹² LARIVÉE Serge J., *op cit.*, p 34.

L'implication individuelle et collective des parents dans l'école est bénéfique pour les enfants mais aussi pour les partenaires du milieu scolaire que sont les parents et les enseignants.

« Au niveau individuel, une relation de confiance avec les enseignants est source de stabilité et de cohérence pour l'enfant tandis que, d'un point de vue collectif, l'émergence d'un projet scolaire recueillant l'adhésion de tous est facilitée par la présence des parents au sein de certaines structures participatives.¹³ »

Répartition des rôles

Les parents devant tous deux concilier vie professionnelle et vie familiale et le rôle des pères ayant évolué en quelque décennies¹⁴, ils se répartissent les tâches éducatives et ménagères de la vie quotidienne, et donc l'accompagnement de la scolarité.

Au sein des couples, les parents se partagent les rôles, distinguent les tâches de chacun même s'il est important de participer tous deux à l'accompagnement scolaire des enfants et d'aller ensemble, si possible, aux réunions de parents et remises des bulletins.

Par ailleurs, le développement de nouveaux modèles familiaux (familles mono-parentales, séparées, recomposées avec de plus en plus d'enfants en garde alternée) modifie le partage des rôles et l'implication au quotidien des deux parents.

Comme le dit Serge Larivée, *« Bien que les pères soient davantage impliqués aujourd'hui dans le suivi scolaire de leur enfant qu'ils ne l'étaient au cours des décennies passées, les mères demeurent majoritairement celles qui s'y impliquent le plus au quotidien.¹⁵ »*

Concernant le travail scolaire à domicile, les mères sont plus souvent présentes pour leurs enfants, une partie d'entre elles travaillant à temps partiel ou prenant un congé parental. De plus, selon une enquête de la Ligue des familles, les avis sont divergents sur la personne qui doit assurer prioritairement le soutien scolaire. *« Les hommes, sans surprise, sont plus de 2 sur 3 à préférer majoritairement (70 %) que ce soit un enseignant à l'école qui aide leurs enfants en cas de difficulté. Alors que seuls près de 1 sur 6 estiment que c'est leur rôle (ainsi que celui de leur conjoint ou d'un proche). **Vous êtes 1 sur 3 à vouloir que ce soit un des (beaux-) parents, un grand frère ou une grande sœur qui accompagne l'enfant à domicile.** En revanche, Mesdames, vous vous positionnez inversement : près de 1 sur 2 d'entre vous estime que c'est prioritairement votre rôle (ainsi que celui de votre conjoint ou d'un proche) d'aider vos enfants en cas de difficulté. Et vous n'êtes qu'1 sur 4 à souhaiter que ce soit un enseignant à l'école qui dispense le soutien scolaire à vos enfants. **Vous êtes moins d'1 sur 10 à préférer les écoles de devoirs et professeurs privés.¹⁶ »***

¹³ *Parents et école, Main dans la main ?*, Brochure du Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation, juillet 2013, p 9.

¹⁴ Pour plus d'informations sur le rôle des pères aujourd'hui, voir PIERARD A., *Etre père aujourd'hui*, Analyse UFAPEC 2013 N°21.13.

¹⁵ LARIVÉE Serge J., op cit., p 36.

¹⁶ VERBAUWHEDE Michaël, op cit.

Il est important pour l'enfant de sentir que ses parents s'impliquent tous deux dans sa scolarité. Mais l'investissement de chacun est soumis à diverses contraintes telles l'occupation professionnelle et le temps de travail, les heures auxquelles sont possibles les rencontres avec l'enseignant, les difficultés de l'enfant, les compétences et le temps disponible pour chacun des parents. Au-delà de ça, une mère reste une mère héritière d'un rôle qui a toujours été le sien depuis des décennies malgré l'évolution du statut de la femme et du partage des rôles.

Conclusion

Même si une majorité de mamans continuent à se préoccuper plus de la scolarité au quotidien de leur enfant, la présence des deux parents, quand c'est possible, auprès de l'enfant est indispensable pour celui-ci. L'école étant l'un des premiers lieux d'éducation de l'enfant, il va de soi que l'accompagnement à deux de la scolarité de l'enfant soit tout bénéfique pour lui.

En s'intéressant au travail scolaire, en aidant leur enfant selon leurs compétences, en participant aux rencontres avec l'enseignant mais aussi en s'investissant pour la collectivité de l'école quand cela est possible, les deux parents se montrent présents pour leur enfant et participent activement à son éducation.

L'implication des deux parents dans la scolarité de l'enfant aura une influence sur celle-ci. Un investissement commun, marqué par le dialogue, le respect, l'établissement des règles, le partage, le soutien et l'écoute, peut favoriser la réussite scolaire.

Montrer de l'intérêt, contrôler le travail scolaire, engager la discussion sur et avec l'école, construire l'autonomie de l'enfant dans un environnement facilitant les apprentissages, motiver et donner le goût de l'école... Le rôle des deux parents dans la scolarité de l'enfant est indispensable !

Désireux d'en savoir plus ?

**Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.**

Bibliographie

- « Devoirs scolaires et autonomie : le rôle des parents », atelier-débat organisé par les parents d'élèves du collège Paul Langevin, animé par Nathalie Goursolas Bogren, 6 juin 2010, http://www.ac-grenoble.fr/college/paul-langevin.ville-la-grand/IMG/pdf/compte_rendu_Devoirs_scolaires_et_autonomie.pdf (Page consultée le 10 février 2014)
- do Céu CUNHA Maria, « Les parents et l'accompagnement scolaire : une si grande attente... », *Ville École Intégration*, n° 114, septembre 1998, <http://www2.cndp.fr/revueVEI/cunha114.htm> (Page consultée le 10 février 2014)
- « Être parent d'élève : les parents à l'école », education.gouv.fr, ministère de l'éducation nationale, mise à jour septembre 2013, <http://www.education.gouv.fr/cid50506/les-parents-a-l-ecole.html> (Page consultée le 10 février 2014)
- KAKPO Séverine, « Familles populaires - L'accompagnement du travail scolaire à l'épreuve de l'entrée au collège », *Cahiers pédagogiques*, n°475 dossier « l'entrée en 6^e », cercle de Recherche et d'Action Pédagogiques, <http://www.cahiers-pedagogiques.com/Familles-populaires-L-accompagnement-du-travail-scolaire-a-l-epreuve-de-l-entree-au-college> (Page consultée le 10 février 2014)
- LARIVÉE Serge J., « L'implication des parents dans le cheminement scolaire de leur enfant. Comment la favoriser? », *Éducation & Formation* n°297, 2012, pp 33-48, <http://www.crifpe.ca/publications/view/12139> (Page consultée le 10 février 2014)
- « Les acteurs du système éducatif : les parents d'élèves », education.gouv.fr, ministère de l'éducation nationale, mise à jour décembre 2013, <http://www.education.gouv.fr/cid2659/les-parents-d-eleves.html> (Page consultée le 10 février 2014)
- *Parents et école, Main dans la main ?*, Brochure du Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation, juillet 2013, <http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives/publication-recherche/1530:parents-ecole> (Page consultée le 10 février 2014)
- VERBAUWHEDE Michaël, « Soutien scolaire : Vous êtes 65% à souhaiter du soutien scolaire gratuit à l'école », publié le 15 avril 2013, Le Ligueur.be, la ligue des familles, <https://www.laligue.be/leligueur/articles/soutien-scolaire-vous-etes-65-a-souhaiter-du-soutien-scolaire-gratuit-a-l-ecole> (Page consultée le 10 février 2014)

Analyses UFAPEC citées :

- PIERARD A., *Parents séparés et l'école, 1^e partie : La coparentalité*, Analyse UFAPEC 2012 N°04.12. <http://www.ufapec.be/nos-analyses/0412-coparentalite/>
- PIERARD A., *Parents séparés et l'école, 2^e partie : Quelle communication ?*, Analyse UFAPEC 2012 N°05.12. <http://www.ufapec.be/nos-analyses/0512-parents-separes-communication/>
- PIERARD A., *Etre père aujourd'hui*, Analyse UFAPEC 2013 N°21.13. <http://www.ufapec.be/nos-analyses/2013-role-des-peres/>